



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

[Canada.ca](#) › [Commission canadienne des grains](#) › [À propos de nous](#)

› [Rapports de la Commission](#)

Rapport financier trimestriel pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2024

Sur cette page

- [1.0 Introduction](#)
 - [1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme](#)
 - [1.2 Méthode de présentation du rapport](#)
 - [1.3 Structure financière de la Commission canadienne des grains](#)
- [2.0 Faits saillants de l'exercice à ce jour](#)
 - [2.1 Analyse des autorisations disponibles](#)
 - [2.2 Analyse des autorisations utilisées](#)
- [3.0 Risques et incertitudes](#)
 - [3.1 Recouvrement des coûts et incertitude entourant les recettes](#)
 - [3.2 Excédent et *Loi sur les grains du Canada*](#)
- [4.0 Changements importants relatifs aux activités, au personnel et aux programmes](#)
- [État des autorisations budgétaires \(non audité\).](#)
- [Dépenses ministérielles budgétaires par article courant \(non audité\).](#)

1.0 Introduction

Il convient de lire le présent rapport financier trimestriel conjointement avec le Budget principal des dépenses et le Budget supplémentaire des dépenses. Préparé par la direction de la Commission canadienne des grains (CCG), comme l'exige le paragraphe 65.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques, il est présenté dans le format et le mode prescrits par le Conseil du Trésor. Il n'a pas fait l'objet d'un audit ou d'un examen externe.

1.1 Pouvoirs, mandat et activités de programme

La CCG a été créée en 1912. Il s'agit de l'organisme du gouvernement fédéral qui administre les dispositions de la Loi sur les grains du Canada.

Aux termes de la *Loi*, la CCG a « pour mission de fixer et de faire respecter, au profit des producteurs de grain, des normes de qualité pour le grain canadien et de régir la manutention des grains au pays afin d'en assurer la fiabilité sur les marchés intérieur et extérieur ».

La vision de la CCG consiste à « être un fournisseur de classe mondiale en matière de services d'assurance de la qualité fondés sur la science ». Le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire est responsable de la CCG.

La responsabilité essentielle de la CCG est la réglementation des grains, soit réglementer la manutention des grains au Canada ainsi que fixer et maintenir des normes fondées sur la science pour les grains canadiens. La CCG réglemente la manutention de 21 grains ¹ cultivés au Canada afin de protéger les droits des producteurs et d'assurer l'intégrité des transactions de grain.

Les résultats ministériels de la CCG sont les suivants : les marchés intérieurs et internationaux considèrent que le grain canadien est fiable et salubre, et les producteurs sont dûment rémunérés pour leur grain. La CCG

compte trois programmes : Qualité des grains, Recherche sur les grains et Mesures de protection des producteurs de grain. Les services internes soutiennent ces programmes.

Plus de détails sur le pouvoir, le mandat et les activités de programme de la CCG sont présentés dans le Plan ministériel, le Rapport sur les résultats ministériels et le Budget principal des dépenses.

1.2 Méthode de présentation du rapport

Le présent rapport financier trimestriel a été préparé par la direction en utilisant une comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée) et un référentiel à usage particulier conçu pour répondre aux besoins en matière d'information financière à l'égard de l'utilisation du pouvoir de dépenser. Dans l'État des autorisations budgétaires joint au présent rapport, on compare les pouvoirs de dépenser du ministère accordés par le Parlement à ceux utilisés par le ministère. L'information présentée dans l'État des autorisations budgétaires est conforme à celle du Budget principal des dépenses et du Budget supplémentaire des dépenses.

Le gouvernement ne peut dépenser sans l'autorisation du Parlement. Les autorisations sont accordées au moyen de lois de crédits, sous forme de limites annuelles approuvées, ou d'autres lois, sous forme de pouvoirs législatifs de dépenser à des fins déterminées.

Dans le cadre des travaux des subsides du Parlement, le Budget principal des dépenses doit être déposé au Parlement au plus tard le 1er mars précédant le début du nouvel exercice.

La CCG utilise la méthode de la comptabilité d'exercice intégrale pour la préparation et la présentation de ses états financiers ministériels annuels, lesquels sont inclus dans le Rapport sur les résultats ministériels. Toutefois,

les pouvoirs de dépenser votés par le Parlement sont sous la forme d'une méthode de comptabilité axée sur les dépenses (comptabilité de caisse modifiée).

1.3 Structure financière de la Commission canadienne des grains

La structure de financement de la CCG repose sur des autorisations budgétaires, lesquelles sont composées d'autorisations législatives et d'autorisations votées (non législatives). Les autorisations législatives comprennent les autorisations rattachées au régime d'avantages sociaux des employés pour les dépenses de personnel financées par des crédits et les autorisations liées au fonds renouvelable de la CCG, qui permet de dépenser de nouveau les droits perçus. L'autorisation votée correspond au Crédit 1 - Dépenses de programme, qui comprend les crédits parlementaires annuels et tout autre crédit parlementaire ponctuel unique pour l'exercice financier.

Les recettes de la CCG sont principalement fondées sur les volumes de grain canadien manutentionné, qui peuvent fluctuer d'une année à l'autre en raison de facteurs externes, comme il est décrit à la section 3.1 – Recouvrement des coûts et incertitude entourant les recettes. La CCG accumule des fonds excédentaires (indiqués comme une autorisation non employée reportée dans le rapport « Comptes publics du Canada ») au cours d'exercices où les volumes de grain sont supérieurs à la moyenne et tire des fonds des fonds excédentaires accumulés au cours des exercices où les volumes sont inférieurs à la moyenne.

La base de référence pour les frais de service existants était fondée sur un budget de 62,5 millions de dollars et un volume annuel moyen de 34,4 millions de tonnes métriques de grain faisant l'objet de services d'inspection et de pesée officielles. Ces données sont fondées sur le

modèle de financement établi et mis en œuvre au cours de l'exercice 2017-2018, tel qu'indiqué dans Consultation sur les frais d'utilisation et avis de proposition préliminaire 2017, et sur les droits publiés dans la partie II de la Gazette du Canada, en mars 2018.

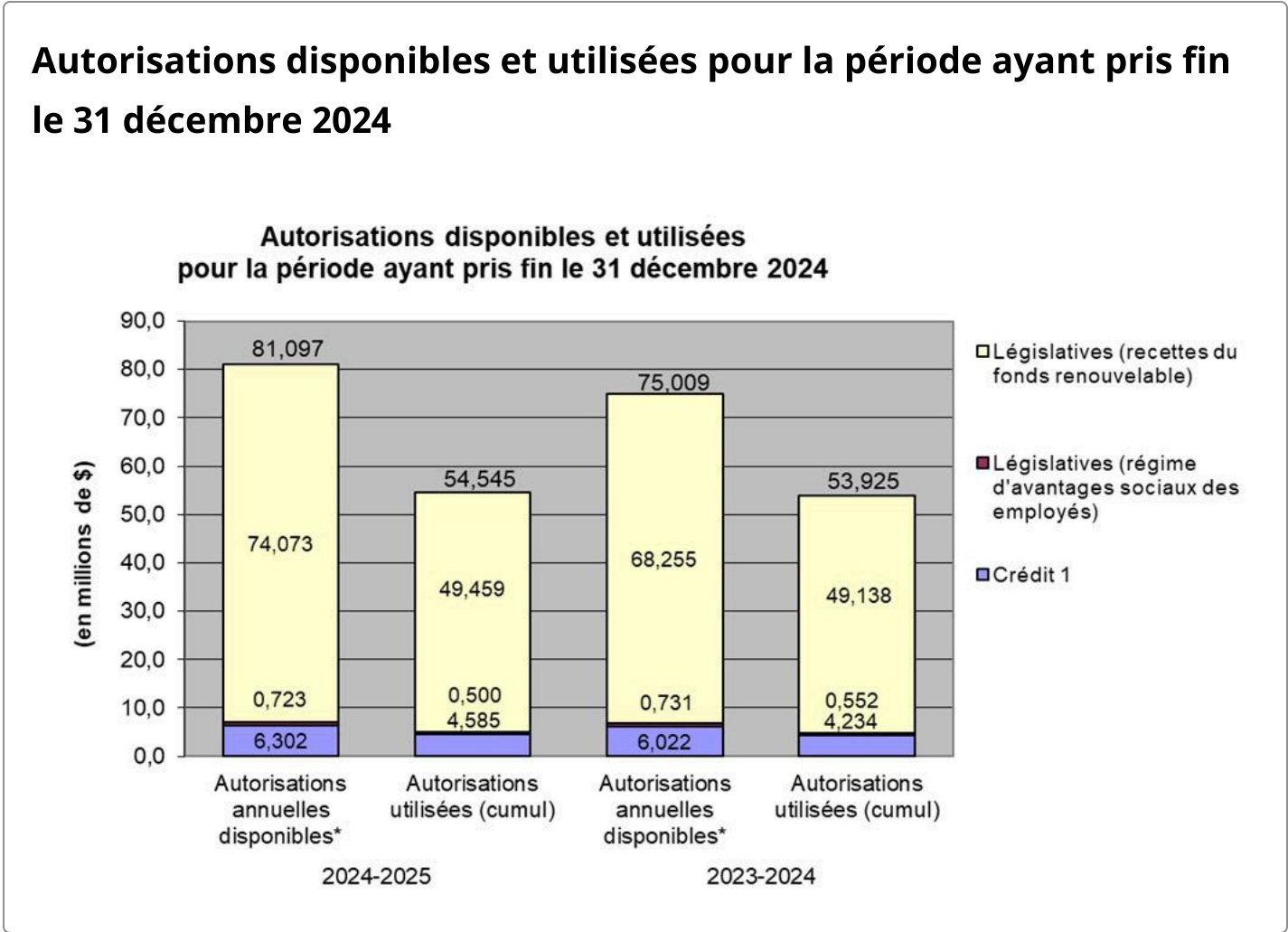
De l'exercice 2013-2014 à l'exercice 2020-2021, des augmentations sans précédent de la production canadienne de grain et des coûts de fonctionnement relativement stables ont mené à un excédent accumulé du fonds renouvelable de 156 millions de dollars en date du 31 mars 2021. Le 1^{er} août 2021, pour éviter d'accumuler un surplus plus important, la CCG a ajusté ses prévisions des volumes de grain à la hausse de 34,4 à 48,1 millions de tonnes métriques et a réduit les principaux frais de 29 %, tel qu'il a été publié dans la partie II de la Gazette du Canada, en juillet 2021. Toutefois, au cours des dernières années, la CCG a dû faire face à des conditions financières difficiles, principalement en raison de la sécheresse qui a entraîné des volumes de grain inférieurs aux prévisions et de l'augmentation des coûts de la main-d'œuvre, de la technologie et des matériaux. Cette situation, en plus des dépenses d'investissement stratégique prévues, a entraîné un prélèvement sur l'excédent accumulé pour les exercices 2021-2022 à 2023-2024, qui a fait passer le solde de l'excédent à 111,88 millions de dollars en date du 31 mars 2024.

Depuis l'exercice 2019-2020, la CCG a rajusté les droits annuellement le 1^{er} avril, conformément au Règlement sur les grains du Canada, dans le but de limiter la nécessité de modifier les droits à l'avenir. Le rajustement des droits de l'exercice 2024-2025 est fondé sur l'indice des prix à la consommation pour l'ensemble du Canada au mois d'avril, soit 4,4 %. Les montants actuels des droits sont affichés sur le site Web de la CCG.

Les prévisions de recettes futures et les équivalents temps plein (ETP) pour l'exercice 2024-2025 et les exercices suivants sont indiqués dans le Plan ministériel de la CCG pour 2024-2025.

2.0 Faits saillants de l'exercice à ce jour

La présente section fait ressortir les points importants qui ont eu des répercussions sur les résultats cumulatifs ou qui ont contribué à la variation nette des ressources disponibles pour l'exercice et des dépenses réelles. Elle devrait être lue de concert avec l'État des autorisations budgétaires et les Dépenses ministérielles budgétaires par article courant figurant à la fin du présent rapport.



2.1 Analyse des autorisations disponibles

Comme il est indiqué dans l'État des autorisations budgétaires, les autorisations budgétaires disponibles pour le ministère au cours de l'exercice, en date du 31 décembre 2024 (sans tenir compte des recettes du fonds renouvelable), s'élèvent à 12,6 millions de dollars, comparativement à 9,4 millions de dollars en date du 31 décembre 2023. La différence de 3,2 millions de dollars en autorisations budgétaires disponibles est principalement attribuable aux dépenses prévues pour les investissements stratégiques.

2.2 Analyse des autorisations utilisées

Autorisations utilisées au cours du trimestre

Comme il est indiqué dans les Dépenses ministérielles budgétaires par article courant, le total des dépenses budgétaires nettes utilisées du ministère au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2024 est de 3,4 millions de dollars, comparativement aux 8,8 millions de dollars utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2023. La différence de 5,4 millions de dollars en dépenses budgétaires nettes utilisées est principalement attribuable à ce qui suit :

- l'augmentation de 4,7 millions de dollars des recettes du fonds renouvelable est principalement attribuable à la forte demande des marchés d'exportation, qui a entraîné une augmentation des volumes de grain de 1,81 million de tonnes métriques, soit 13,6 %, par rapport à l'année précédente, notamment pour le canola, le blé dur ambré, les pois et le soja;

- la diminution globale de 0,6 million de dollars des dépenses budgétaires brutes résulte principalement des écarts suivants :
 - une baisse nette de 0,8 million de dollars des dépenses relatives aux services professionnels en raison de différences dans le calendrier des paiements par rapport à l'année précédente;
 - une augmentation nette de 0,6 million de dollars des dépenses relatives aux réparations et à l'entretien en raison des investissements dans les priorités stratégiques liées au plan d'investissement du Laboratoire de recherches sur les grains, par rapport à l'année précédente;
 - une baisse nette de 0,4 million de dollars des dépenses relatives au personnel en raison de la négociation des conventions collectives qui a donné lieu à d'importants paiements rétroactifs au cours de l'année précédente.

Cumul des autorisations utilisées à la fin du trimestre

Le total des dépenses budgétaires nettes utilisées du début de l'exercice à la fin du trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2024 atteint 14,3 millions de dollars, comparativement à 20,1 millions à la même période l'an dernier. Le changement de l'ordre de 5,9 millions de dollars sur le plan du total des dépenses budgétaires nettes utilisées s'explique comme suit :

- l'augmentation nette des recettes du fonds renouvelable, à raison de 6,5 millions de dollars, principalement attribuable à la forte demande sur les marchés d'exportation, qui a entraîné une augmentation de 16,5 % des volumes de grain par rapport à l'année précédente, notamment pour le canola;
- l'augmentation globale des dépenses budgétaires brutes, à raison de 0,6 million de dollars, attribuable aux écarts suivants :

- une augmentation nette de 0,6 million de dollars des dépenses relatives aux réparations et à l'entretien, en raison des investissements dans les priorités stratégiques liées au plan d'investissement du Laboratoire de recherches sur les grains, par rapport à l'année précédente;
- des écarts sur le plan du personnel, des locations, des services publics, des réparations et de l'entretien, ainsi que de l'acquisition de machinerie et de matériel, en raison de différences dans le calendrier des paiements par rapport à l'année précédente.

3.0 Risques et incertitudes

La gestion du risque est une partie essentielle des processus de prise de décision et de planification stratégique de la CCG. La CCG a établi un processus pour recenser, surveiller, atténuer et gérer les risques organisationnels. Comme il est indiqué dans le Plan ministériel de la Commission canadienne des grains pour 2024-2025, les principaux risques organisationnels qui pourraient avoir une incidence sur l'atteinte des résultats prévus dans le cadre de la responsabilité essentielle de la CCG sont les suivants :

- la capacité de saisir des occasions et de répondre aux besoins en constante évolution de l'industrie en raison de ressources limitées et de la production imprévisible de revenus;
- la capacité d'attirer et de maintenir en poste un effectif qualifié.

Pour atténuer les risques liés aux programmes et assurer la réussite à long terme de l'atteinte des résultats ministériels, la CCG s'efforcera de réaliser ses quatre priorités clés afin de s'assurer que les marchés intérieurs et internationaux considèrent que le grain canadien est fiable et salubre, et

que les producteurs canadiens sont dûment rémunérés pour leur grain. Ces priorités sont décrites dans le Plan ministériel de la Commission canadienne des grains pour 2024-2025 en un coup d'œil.

3.1 Recouvrement des coûts et incertitude entourant les recettes

L'incertitude entourant les recettes en raison des volumes de grain qui peuvent fluctuer d'une année à l'autre en raison de facteurs externes est un risque important pour le plan financier de la CCG. Des écarts peuvent survenir entre les recettes prévues et les recettes réelles, car les volumes de grain manutentionné sont estimés sur la base de moyennes antérieures, tandis que les coûts de fonctionnement sont relativement fixes.

Les changements climatiques et les phénomènes météorologiques extrêmes, comme les sécheresses, les inondations ou les feux de forêt, peuvent avoir des répercussions importantes sur la production de grain et, par conséquent, augmenter le risque lié aux recettes pour la CCG.

L'industrie canadienne des grains peut en outre être confrontée à des incertitudes quant aux volumes d'exportation en ce qui a trait à son accès aux marchés étrangers, en raison de la sensibilité des marchés à l'égard des enjeux, réels ou perçus, en matière de qualité des grains et de salubrité des aliments.

La sécheresse qui a sévi dans la majeure partie de la zone de production de grain de l'Ouest canadien en 2021 a considérablement diminué les rendements de la production de grain. Il en a résulté des volumes de grain inférieurs aux prévisions aux points d'exportation, soit 32,6 millions de tonnes métriques en 2021-2022, tandis que le volume prévu était de 48,1 millions de tonnes métriques. Alors que la production de grain est revenue aux niveaux prévus en 2022, le volume de grain inspecté et pesé par la CCG au cours des exercices 2022-2023 et 2023-2024 est demeuré inférieur à ce

qui était prévu, soit 38,0 et 38,8 millions de tonnes métriques, respectivement. Combiné à des droits inférieurs qui sont entrés en vigueur le 1er août 2021 et à l'augmentation des frais salariaux découlant du renouvellement des conventions collectives au cours de l'exercice 2023-2024, cela a fait en sorte que la CCG s'est servi de sa position comme fonds renouvelable pour tirer parti des fonds excédentaires accumulés afin de couvrir les déficits de recettes au cours des trois derniers exercices.

En supposant un retour à la tendance au cours de la campagne agricole ² 2024-2025 en ce qui concerne le rendement, la production et l'approvisionnement pour la plupart des cultures devraient augmenter, la production totale des principales grandes cultures revenant à des niveaux normaux de 94,62 millions de tonnes métriques ³. Il s'agit là d'augmentations d'environ 5 % et 4 % par rapport aux moyennes sur cinq ans et sur dix ans.

Bien que la production de grain augmente, les prévisions de 48,1 millions de tonnes métriques qui ont servi à rajuster les droits en 2021 ne se sont pas concrétisées. Il faudra donc puiser dans l'excédent accumulé de la CCG au cours de l'exercice 2024-2025, et ce pour la quatrième année consécutive.

Au cours de l'exercice 2024-2025, la CCG a réalisé un examen complet de ses recettes, de ses coûts, de son modèle de prévision des volumes de grain et de ses normes de service, et a déterminé que ses droits ne reflètent pas les coûts de prestation des services et de délivrance des licences de l'organisme. Cette situation est due à une combinaison de facteurs : des volumes d'exportation de grain inférieurs aux prévisions, des hypothèses modifiées concernant les coûts des licences, une harmonisation désuète des droits et une augmentation des coûts de la main-d'œuvre et de la prestation des services numériques. À l'automne de

l'exercice 2024-2025, la CCG a informé le ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire et les intervenants qu'elle avait l'intention d'utiliser son excédent accumulé pour financer les déficits de recettes prévus, les engagements en matière de durabilité de l'organisation et les priorités stratégiques au cours des exercices 2024-2025 à 2026-2027.

La CGC prévoit de proposer l'actualisation des droits et des prévisions des volumes de grain au cours de l'exercice 2027-2028 en vue d'assurer le financement durable de l'organisme à l'avenir. La CCG consultera les intervenants avant de mettre en œuvre toute modification des droits. La CCG recouvre, en moyenne, environ 90 % de son budget de fonctionnement au moyen des frais de service et de licence, le reste étant financé par des crédits parlementaires.

Le budget annuel de la CCG est examiné au cours de l'exercice afin d'être adapté en fonction de l'évolution des besoins et des priorités, notamment grâce à des stratégies d'atténuation des risques permettant à la CCG de s'adapter à une fluctuation d'au plus 20 % des volumes de grain prévus. La CCG continuera de surveiller et d'évaluer les répercussions et les incertitudes associées aux volumes de grain et les répercussions possibles sur les recettes de l'exercice 2024-2025.

3.2 Excédent et *Loi sur les grains du Canada*

De 2013-2014 à 2017-2018, des augmentations sans précédent de la production canadienne de grain et des coûts de fonctionnement relativement stables ont entraîné un excédent du fonds renouvelable d'environ 130,7 millions de dollars en date du 31 mars 2018.

En 2018, la CCG a établi un cadre d'investissement axé sur des investissements stratégiques dans trois domaines clés :

- renforcer les mesures de protection des producteurs;

- investir dans l'assurance de la qualité des grains;
- mettre en valeur la science et l'innovation en matière de qualité des grains.

Le cadre d'investissement a engagé environ 40 millions de dollars d'excédent accumulé dans une réserve d'exploitation pour éventualités afin d'atténuer les risques associés à une baisse des recettes ainsi que 90 millions de dollars pour des investissements stratégiques. Lorsque le cadre d'investissement a été annoncé en 2018, la CCG prévoyait déployer des investissements sur une période de deux ans. Toutefois, cet échéancier a été retardé par la suite en raison de l'annonce, dans le budget de 2019, de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada* pour assurer l'harmonisation des deux processus.

De 2017-2018 à 2020-2021, les volumes d'exportation de grain canadien ont continué d'augmenter, et certains des facteurs menant aux augmentations récentes n'ont pas été prévus par le modèle actuel de prévision des volumes de grain. Cette situation, combinée à des coûts de fonctionnement relativement stables, a entraîné une nouvelle croissance de l'excédent au cours des exercices 2017-2018 à 2020-2021, dont la majorité s'est produite en 2020-2021 en raison de volumes extraordinaires d'exportation de grain. Auparavant, la CCG a connu des excédents relativement faibles, ce qui est habituel dans un contexte de fonds renouvelable. La CCG a remédié à cette situation et a atténué le risque d'une nouvelle croissance de l'excédent en mettant à jour son modèle de prévision des volumes annuels de grain et des recettes et en rajustant les droits à compter du 1^{er} août 2021, comme il est indiqué dans la section 1.3 Structure financière de la CCG.

Depuis 2021, la CCG a puisé dans l'excédent accumulé pour gérer l'écart croissant entre des recettes inférieures aux prévisions et des coûts en hausse. En conséquence, les frais imposés au secteur ont été inférieurs à ce

qu'ils auraient été dans le cadre d'un scénario de recouvrement intégral des coûts. Entre 2018-2019 et 2023-2024, la CCG a consacré environ 8 millions de dollars de l'excédent accumulé dans des investissements stratégiques, notamment :

- améliorations au Programme d'échantillons de récolte - 3,1 millions de dollars;
- plan d'investissement dans le Laboratoire de recherches sur les grains - 1,5 million de dollars;
- portail MaCCG - 1,5 million de dollars;
- investissement dans la capacité scientifique - 1,1 million de dollars;
- projet relatif à l'huile minérale - 0,4 million de dollars;
- projet de recherche de Pulse Canada - 0,2 million de dollars.

Au cours de l'exercice 2024-2025, la CCG a l'intention de dépenser 4,7 millions de dollars des fonds excédentaires accumulés pour poursuivre le Programme d'échantillons de récolte, le portail MaCCG et l'investissement dans le Laboratoire de recherches sur les grains.

À l'automne 2024, à la suite de l'achèvement de son examen exhaustif des frais de service, la CCG a annoncé un plan visant à utiliser l'excédent accumulé pour éviter de nouvelles augmentations des frais. La CCG continuera d'utiliser l'excédent accumulé pour couvrir les manques à gagner liés à l'exploitation prévus, les engagements en matière de viabilité organisationnelle et les priorités stratégiques au cours des exercices 2024-2025 à 2026-2027. On s'attend à ce qu'elle puise de 50 à 60 millions de dollars supplémentaires dans l'excédent.

Ce plan réduira les fonds disponibles pour d'autres investissements éventuels. D'autres sources de financement pour ces initiatives, telles que des crédits, pourraient être nécessaires.

Après qu'il ait été interrompu pendant une bonne partie de l'exercice 2020-2021 en raison de la pandémie de COVID-19, Agriculture et Agroalimentaire du Canada a officiellement relancé l'examen de la *Loi sur les grains du Canada* en janvier 2021, et les consultations publiques ont pris fin le 30 avril 2021. Un rapport « Ce que nous avons entendu » détaillant les commentaires recueillis lors des consultations a été publié en août 2021. La CCG a apporté un soutien technique et stratégique à Agriculture et Agroalimentaire Canada au moyen d'analyses et de conseils fondés sur des éléments probants pour la modernisation du cadre réglementaire. Les répercussions possibles de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada* sur le modèle de financement et l'excédent accumulé de la CCG demeurent inconnues pour l'instant. À l'avenir, la CCG tiendra compte des initiatives d'investissement dans le contexte élargi de son plan stratégique, de ses initiatives de modernisation, des résultats de l'examen de la *Loi sur les grains du Canada* et de toute répercussion des volumes de grain sur les recettes tirées des droits.

4.0 Changements importants relatifs aux activités, au personnel et aux programmes

En octobre 2023, la CCG a mis à jour son plan stratégique pour l'exercice 2024-2025. Bien que la plupart des ressources de la CCG continuent d'être consacrées à l'exécution quotidienne des programmes et services, le reste a été affecté à la modernisation de la CCG dans les quatre secteurs prioritaires suivants :

1. Moderniser le cadre de réglementation, les programmes et les services de la CCG.
2. Faire de la CCG un chef de file mondial dans le domaine de la science des grains.

3. Renforcer les relations de la CCG avec les intervenants, en mettant l'accent sur les producteurs de grain canadiens.
4. Attirer des employés et les maintenir en poste dans un marché concurrentiel.

La CCG finalise actuellement son plan stratégique pour les exercices 2025-2026 à 2027-2028, qui s'appuiera sur les fonds excédentaires et visera à moderniser la CCG. De plus amples détails seront fournis dans le Plan ministériel de la CCG pour 2025-2026.

Le 21 novembre 2024, la CCG a annoncé le départ à la retraite de Michelle Dedieu, directrice exécutive des Ressources humaines, le 20 décembre 2024. Patti Charach a été nommée directrice exécutive des Ressources humaines, en date du 5 décembre 2024.

Approbation d'un cadre supérieur

Approuvé par :

David Hunt

Administrateur général

Winnipeg (Manitoba)

Le 28 février 2025

Cheryl Blahey

Chef de la direction financière

Winnipeg (Manitoba)

Le 25 février 2025

État des autorisations budgétaires (non

audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2024

	Exercice 2024 à 2025			Exercice	
	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 [*]	Crédits utilisés au cours du trimestre ayant pris fin le 31 déc. 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Crédits totaux disponibles pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 [*]	Cr ut cc tr ay fi 31
(en milliers de dollars)					
Crédit 1					
Crédits parlementaires, y compris les crédits ponctuels	6 302	1 771	4 585	6 022	
Autorisations législatives					
Dépenses brutes du fonds renouvelable	74 073	17 661	49 459	68 255	
[*] Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne c total indiqué.					

Recettes brutes du fonds renouvelable	(68 519)	(16 156)	(40 283)	(65 631)	
Dépenses nettes du fonds renouvelable	5 554	1 505	9 176	2 624	
Régime d'avantages sociaux des employés	723	169	500	731	
Autorisations législatives totales	6 276	1 673	9 676	3 355	
Autorisations budgétaires totales	12 578	3 444	14 261	9 377	

*
— Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne corresponde pas au total indiqué.

Dépenses ministérielles budgétaires par article courant (non audité)

Pour le trimestre ayant pris fin le 31 décembre 2024

	Exercice 2024 à 2025			Exe
	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2025 *	Dépenses au cours du trimestre ayant pris fin le 31 déc. 2024	Cumul des crédits utilisés à la fin du trimestre	Dépenses prévues pour l'exercice se terminant le 31 mars 2024 *
Dépenses (en milliers de dollars)				
Personnel	51 744	15 044	42 204	50 766
Transports et communications	4 406	954	1 931	2 745
Renseignements	232	74	179	366
Services professionnels et spéciaux	5 616	542	2 201	4 026
Locations	8 492	1 418	4 159	7 558
Réparations et entretien	3 015	896	1 854	2 379
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 087	220	1 096	1 882

* Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne c total indiqué.

Acquisition de machinerie et de matériel	5 505	451	962	5 287
Autres subventions et paiements	-	2	(40)	-
Dépenses budgétaires brutes totales	81 097	19 601	54 545	75 009
Recettes du fonds renouvelable (à verser au crédit législatif)	(68 519)	(16 156)	(40 283)	(65 631)
Dépenses budgétaires nettes totales	12 578	3 444	14 261	9 377

***** Les chiffres ayant été arrondis, il est possible que leur somme ne c
total indiqué.

Notes de bas de page

- 1 Par grain, on entend les semences désignées comme telles par règlement aux fins de la *Loi sur les grains du Canada*. Cela comprend l'orge, les haricots, le sarrasin, la graine à canaris, le canola, les pois chiches, le maïs, les féveroles, le lin, les lentilles, le grain mélangé, la graine de moutarde, l'avoine, les pois, le colza, le seigle, la graine de carthame, le soja, la graine de tournesol, le triticales et le blé.
 - 2 La campagne agricole s'étend d'août à juillet.
 - 3 Perspectives des principales grandes cultures, 19 décembre 2024.
-

Date de modification : 2025-02-28